

Panel scientifique indépendant sur les activités pétrolières et gazières en République Islamique de Mauritanie

Analyse de la situation et premières propositions

Présentation aux ministres du Pétrole, de
l'Environnement, de la Pêche et des
Transports

Nouakchott, 22 mai 2008

Geert van Vliet

Plan

- Introduction
- Le contexte
- Comment améliorer le jeu pétrolier et gazier ?
- Discussion
- Etapes suivantes
- Clôture

Introduction

- Les objectifs du panel
- Les activités déjà réalisées
- Une première mission février (Visite à Héron, rencontres avec les acteurs)
- Deuxième mission (suite rencontres acteurs, visites PNBA, FPSO, port, conférence Université)
- A ce stade, des propositions préliminaires.
Besoin de tester les options et de les enrichir

Contexte

- Un PMA
- Sans expérience pétrolière et gazière
- En on-shore des enjeux usuels
- En off-shore des enjeux «extraordinaires»
(la valeur des écosystèmes –écologique et économique-, leur sensibilité)
- Une faible capacité de régulation, de contrôle et de coordination de l'action gouvernementale

Contexte

- Une exigence supplémentaire sur les capacités et sur l'auto-responsabilité des entreprises
- Un moment clé, incertitude/répit, besoin de se préparer à une diversité d'évolutions
- Des règles en cours de redéfinition
 - Le nouveau code pétrolier
 - Le nouveau contrat type
 - Les procédures EIE (2 décrets)
 - Le code de l'environnement marin, le POLMAR
 - Les propositions concernant les blocs autour du PNBA

Contexte

- Besoin d'augmenter considérablement les capacités de l'Etat et de la société civile
- Une courbe d'apprentissage à construire sur le moyen terme
- Face aux risques, des mesures transitoires à prendre dès aujourd'hui

Contexte

- Les principaux risques
 - On-shore (pollutions nappes phréatiques, déchets, infrastructures, sites sensibles)
 - Off-shore (sismique, infrastructures, rejets –boues et déblais, eaux de production-, déchets, accidents)
 - Sociaux-économiques et politiques (inégalités sociales et spatiales)

Pétrole et gaz en Mauritanie : les règles du jeu suggérées

- Qui peut opérer ?
- Où opérer ?
- Comment opérer ?
- Comment répartir et investir les gains?
- Comment renforcer le rôle d'arbitre de l'Etat?
- Comment renforcer les capacités et les rôles de la société civile?

Qui peut opérer?

Des opérateurs inscrits dans un registre tenu et mis à jour par le Ministère du pétrole (cf. commission d'attribution des blocs)

Conditions d'inscription et de maintien dans le registre :

- adhésion aux standards OGP, Banque Mondiale IFC, Equator, OMI, OMS et :
- une expérience reconnue en contextes similaires (off-shore/on-shore, PMA, écosystèmes de haute valeur et sensibles)
- adhésion à l'ITIE
- certificat d'assurance pertinents

Où opérer?

NO-GO : Parcs nationaux ou AP existants (PNBA, Parc Diawling, et à créer (Baie de l'Etoile, Guelber Rîchât, etc.)

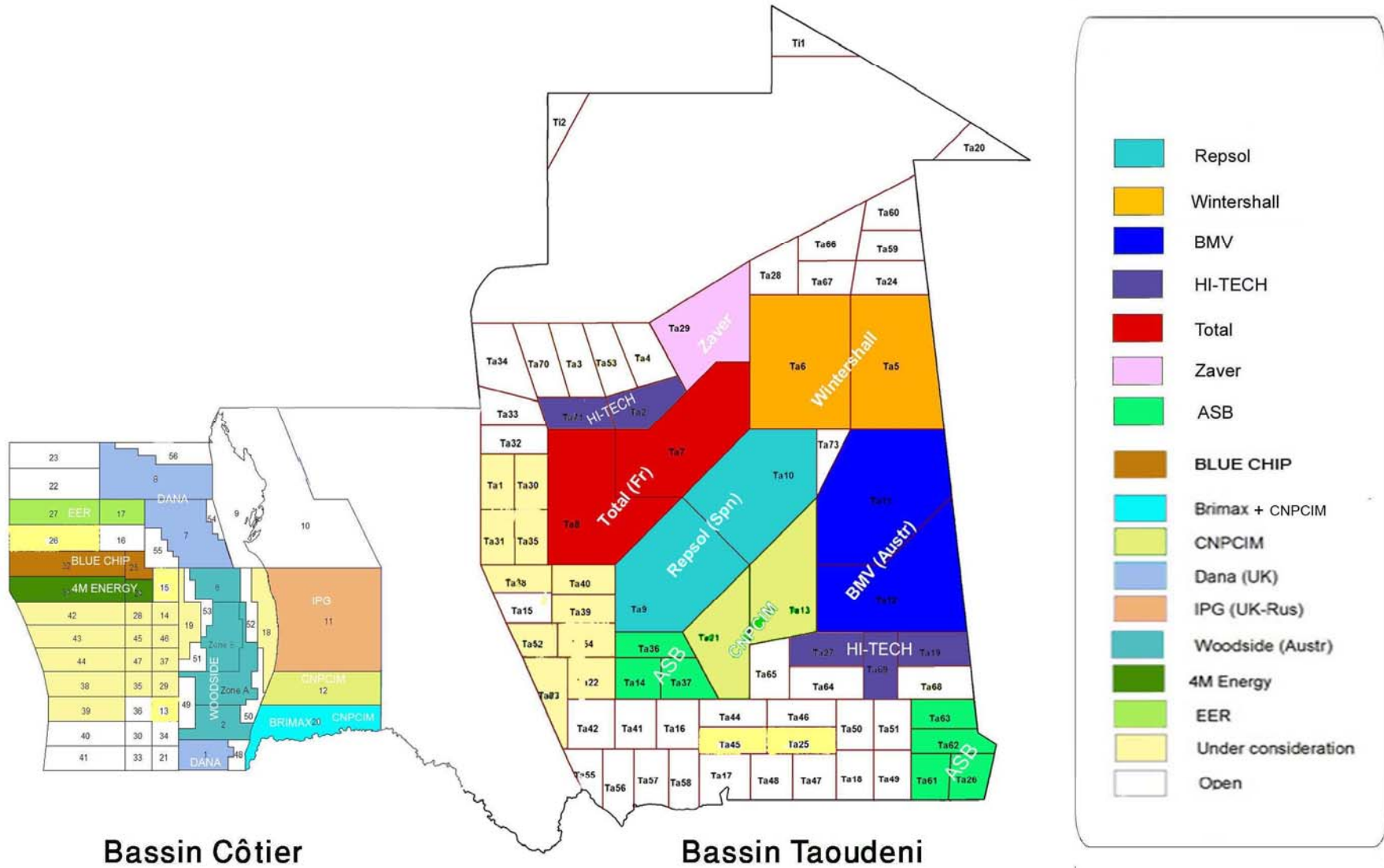
NO-GO : Périphéries immédiates et proches à hauts risques des parcs nationaux (Exemples : Bloc 9=NO GO; Blocs 7 et 8=NO GO en attente d'études océanographiques complémentaires, rezonification possible après études)

PRECAUTION MAXIMALE pour zones à sensibilité particulière (études hydrogéologique)

(exemple : Bloc 10, oasis, zones agricoles, zones humides)

PRECAUTION NORMALE : Reste du territoire national

CARTE DES BLOCS EN MAURITANIE



Bassin Côtier

Bassin Taoudeni

Comment opérer?

- Respect standards internationaux ou application des meilleures pratiques disponibles (exemples à appliquer dans le contexte mauritanien)
 - Off-shore : double coque, FPSO construits à cet effet; réinjection des eaux de production; zéro-rejets; zéro-déchets non traités, restauration sites
 - On-shore : zéro rejets ou déchets non traités; protection nappe phréatique, restauration des sites
- Des EIE pour chaque phase du cycle, adaptées aux différentes étapes (contribution de DANA?)

Comment répartir et investir les gains?

- Entre Etat et compagnies : avantages et inconvénients de plusieurs modes de partage (cost-oil/profit-oil, partage de production, concession, etc.)
- La transparence sur l'utilisation des ressources (traçabilité géographique et sectorielle des investissements : réforme de la nomenclature du budget)
- Des fonds dédiés (recherche, environnement, aménagement du territoire)? A quelles conditions (seuils)?

Comment renforcer le rôle de l'Etat?

- Traduire les nouvelles règles en nouvelle répartition des rôles et compétences en respectant les principes suivants :
 - Guichet unique pour opérateurs
 - Coordination “derrière le guichet” : principes
 - Politique environnementale : maîtrise d'ouvrage versus maîtrise d'oeuvre
 - Attribuer responsabilité aux divisions ou départements qui possèdent l'expérience et les ressources humaines et matérielles
 - Elaborer des procédures claires pour situation “normale” versus “accident”
 - Stimuler le travail en réseau non hiérarchique (groupes de travail interministériels)

Comment renforcer le rôle de l'Etat?

- Créer une préfecture maritime pour coordonner un POLMAR adéquat (à adopter d'urgence)
- ORSEC
- Renforcer la capacité nationale de suivi (exemple : analyse des rejets par IMROP)
- Renforcer la capacité du parlement et de la cour des comptes

Comment renforcer le rôle de la société civile?

- Informer
- Former
- Participer à quoi (procédures)?

Comment renforcer le dialogue entre compagnies, société civile et Etat?

- Plateforme tripartite pour le dialogue sur les activités pétrolières et gazières (et minières)?

Des règles complémentaires à définir au niveau régional

- Le rail de navigation (re-penser son organisation ? Son tracé? PSSA?)
- Les impacts potentiels des activités pétrolières et gazières au nord de la Mauritanie
- Les impacts potentiels des activités pétrolières et gazières en Mauritanie pour les pays au sud

Etape suivante : troisième mission du panel 16 au 27 octobre 2008

- Renforcement des capacités
 - Formation EIE
 - Finalisation architecture du Master Gestion des AE et développement avec les universités de Nouakchott et St Louis
 - Propositions sur la formation continue
 - Simulation en salle de réponse à accident pétrolier
- Visite Nouahdibou (IMROP, Direction de surveillance en mer, port)
- Finalisation recommandations sur l'organisation et la coordination
- Rédaction et restitution rapport final (15 pages, résumé SMS)